

Arrêté n °106- 2025 du 5 septembre 2025

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** les travaux de voirie prévus le 8 septembre 2025 de 7h00 à 17h00, route de Pierreville à Bacqueville-en-Caux,

**CONSIDERANT** que pendant la réalisation des travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de régler la circulation.

### ARRÊTE

**Article 1 :** À la suite des travaux de voirie, l'élagage des arbres le long de la route de Pierreville à Bacqueville en Caux, les 3 places de stationnement situées côté l'hippodrome seront interdites au stationnement le 8 septembre 2025, de 7h00 à 17h00. Cette interdiction sera matérialisée par la pose des barrières.

**Article 2 :** Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers par les employés communaux.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,  
Le 5 septembre 2025

Julien CORUBLE,  
Adjoint au Maire

